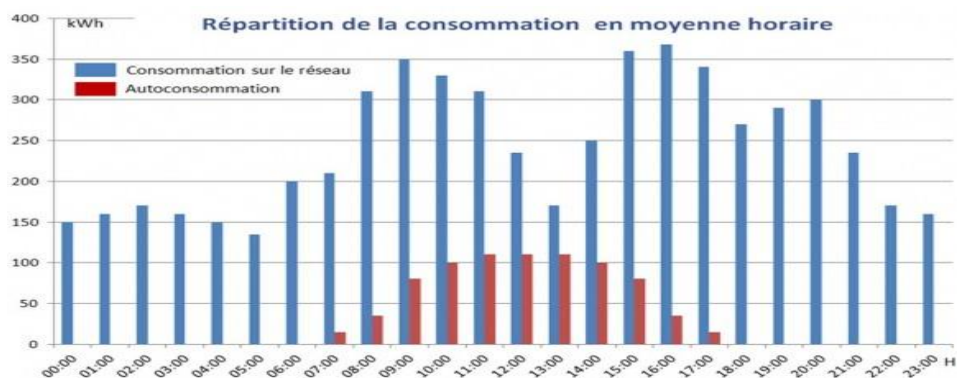


L'Aquitaine promeut l'autoconsommation des bâtiments



Les filières du bâtiment et du photovoltaïque unissent leurs efforts pour créer les conditions du développement de bâtiments en autoconsommation. Le 11 juin, lors de la rencontre organisée par l'agence régionale Aquitaine Développement Innovation sur « les modalités pratiques du développement de projets en autoconsommation solaire photovoltaïque », le cluster SYSOLIA et CREAHD ont proposé une méthodologie.



L'agence régionale Aquitaine Développement Innovation a réuni le 11 juin à Pessac, dans l'agglomération bordelaise, une centaine de représentants des filières du photovoltaïque et du bâtiment de la région Aquitaine lors d'une rencontre sur « les modalités pratiques du développement de projets en autoconsommation solaire photovoltaïque ».

Organisée en partenariat avec les clusters SYSOLIA (Systèmes Solaire Industriels en Aquitaine) et CREAhD (professionnels du bâtiment et de la construction en Aquitaine), ainsi que le conseil régional d'Aquitaine, le Syndicat des Énergies Renouvelables et Nobatek (centre de recherche technologique appliqué aux domaines de la construction durable), la manifestation avait deux objectifs.

Un cadre législatif pérenne

« Nous voulions faire le point sur l'appel à projets lancé en mars 2013 par le conseil régional auprès des entreprises, bailleurs sociaux et collectivités pour inciter à l'autoconsommation des bâtiments. Par ailleurs, nous souhaitions mettre en évidence les points clés de la démarche « autoconsommation » et faire des propositions à soumettre au groupe de travail qui réfléchit au niveau national depuis janvier 2014 à un cadre législatif pérenne et favorable au développement du photovoltaïque en autoconsommation », explique Ronan Guivarc'h, président du cluster SYSOLIA, qui regroupe en Aquitaine une trentaine d'adhérents (fabricants de panneaux et systèmes de production, développeurs, bureaux d'études, installateurs, chercheurs, ...).

Lors de son premier appel à projets avec une enveloppe d'aides de 2 millions d'euros, la région Aquitaine avait tablé sur 40 projets aux deux tiers en autoconsommation et répondant aux critères de puissance suivants : 10 kWc minimum (soit 60 m² de panneaux photovoltaïque) et 250 kWc maximum (soit 1 800 m²). Aujourd'hui, 20 projets sont en phase de montage soutenus par 1 million d'euros d'aides. Portés à parité par des entreprises et des collectivités, ils répondent tous au critère d'un seuil d'autoconsommation de 70 % de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque.

Un second appel à projets régional

La rencontre du 11 juin a permis de présenter ces premiers projets et de lancer un second appel à projets « autoconsommation » pour 2014. Dans une logique « d'interclustering » voulue par la collectivité pour faire émerger des solutions techniques innovantes, le CREAHD accompagne SYSOLIA dans la démarche avec pour mission de faire le lien entre la chaîne de construction et la filière photovoltaïque, notamment en travaillant sur l'enveloppe du bâtiment. A l'inverse de Sysolia, le CREAHD ne fait pas partie du jury de sélection des projets en autoconsommation. En revanche, il participe à celui lancé par l'ADEME et le conseil régional d'Aquitaine sur les bâtiments basse énergie : « Les deux appels à projets ont un lien. Notre rôle consiste à apporter une méthodologie consistant d'abord à avoir la connaissance de la consommation du bâtiment. Avant d'installer des panneaux, il faut travailler sur l'isolation, les équipements de production d'énergie, connaître les besoins de l'utilisateur pour faire une analyse du profil de consommation. Il reste aussi à imaginer les outils de suivi des consommations », rappelle Vincent Seppeliades, directeur du cluster CREAHD.

Méthodologie

La méthodologie, élaborée par SYSOLIA et présentée lors de la rencontre du 11 juin, vise à garantir une uniformité dans le montage des projets en autoconsommation. L'analyse en temps réel des consommations d'un site, le dimensionnement de l'installation photovoltaïque, le pilotage et la mise en concordance de la production d'électricité par rapport à la consommation, et enfin, le suivi absolu par monitoring de la consommation et de la production sur toute la durée de vie du bâtiment sont les différents éléments nécessaires identifiés. « Cela n'a en théorie rien de compliqué. Mais comme cela ne répond à aucune réglementation ou norme, cela ne fonctionne qu'avec un maître d'ouvrage volontaire », déclare Ronan Guivarc'h.

Reste à faire monter au niveau national la proposition de méthodologie et à lever un des principaux freins à l'autoconsommation. Conformément au principe de l'unicité juridique, le consommateur de l'électricité doit être le propriétaire de l'installation. Or, dans l'immense majorité des cas, l'utilisateur du bâtiment n'est pas le propriétaire du bâti. La démarche aquitaine vise justement à démontrer qu'il est possible de produire soi-même une partie de l'électricité consommée et cela sans subvention. Le coût des énergies renouvelables qui a chuté de 50 % et celui en augmentation du coût de l'énergie créent un contexte favorable.